

C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
Téléphone : 1 800 567-5670
Télécopieur : 1 800 786-6065
Courriel : pension@ia.ca

Toronto (Ontario) M5G 1Y7
Téléphone : 1 800 567-5670
Télécopieur : 1 866 395-5553
Courriel : pensiontoronto@ia.ca

522, avenue University, bureau 400

N° de contrat : _____ Promoteur du régime : _____

Dans la présente entente de PPA, « je » se rapporte au promoteur du régime mentionné ci-dessus qui déclare ce qui suit en ce qui le concerne.

J'autorise l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (la « Compagnie ») et l'institution financière désignée (ou toute autre institution financière que je peux autoriser en tout temps) à commencer à effectuer des déductions conformément à mes directives au titre des versements périodiques et des versements ponctuels occasionnels, le cas échéant, pour le paiement de toutes les primes, de toutes les cotisations et de tout montant dû en vertu du contrat mentionné aux présentes. Les versements seront prélevés du compte que j'ai indiqué, à la date ou à la fréquence mentionnée ci-dessous.

Puisque le montant, la date et la fréquence des versements peuvent varier, je renonce au droit de recevoir un préavis m'informant de la date et du montant à être prélevé de même qu'au droit de recevoir un préavis m'informant d'une hausse ou d'une baisse de ce montant ou d'une modification de la date ou de la fréquence des versements, et j'autorise chacun de ces changements.

Je peux annuler ou modifier la présente entente de PPA en tout temps, sous réserve d'un avis écrit à la Compagnie de trente (30) jours. Pour obtenir un formulaire d'annulation ou d'autres renseignements sur mon droit d'annulation de l'entente de PPA, je devrai communiquer avec mon institution financière ou visiter le site www.cdnpay.ca concernant la Règle H1 – Débits préautorisés (DPA).

Toute annulation de la présente entente de PPA n'aura aucun effet sur le contrat mentionné ci-dessus.

La Compagnie ne peut céder la présente entente de PPA sans m'avoir fourni, à tout moment avant le prochain PPA, un avis écrit de la cession.

J'ai certains droits de recours si des PPA ne sont pas conformes à la présente entente de PPA. Par exemple, j'ai le droit d'obtenir le remboursement des PPA qui ne sont pas autorisés aux termes de la présente entente de PPA ou ne sont pas conformes à celle-ci. Pour obtenir des renseignements supplémentaires relativement à mes droits de recours, je devrai communiquer avec mon institution financière ou visiter le site www.cdnpay.ca concernant la Règle H1 – Débits préautorisés (DPA).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Renseignements bancaires – Joindre un spécimen de chèque annulé.

Nom de l'institution financière : _____

Nom du ou des titulaires du compte : _____

N° de compte :

N° de succursale (5 chiffres) :

N° de l'institution financière (3 chiffres) :

2. Entente de prélèvement : Variable

À compter du : Le PPA commencera à être prélevé à la date où la Compagnie recevra du promoteur l'information concernant les cotisations à être effectuées au titre du contrat suivant la date de signature de cette entente.

Montant du PPA : Le montant du PPA sera égal au montant total des cotisations spécifié par le promoteur à la Compagnie.

Fréquence : La fréquence sera la même que la fréquence à laquelle le promoteur fournit à la Compagnie l'information concernant les cotisations à être effectuées au titre du contrat.

Signature - Cette entente de PPA doit être signée par la ou les personnes autorisées en vertu du compte bancaire mentionné ci-dessus. Le promoteur déclare que les personnes ayant signé cette entente sont les signataires dûment autorisés habilités à conclure cette entente.

Date : _____
Signature du signataire autorisé

Date : _____
Signature du signataire autorisé (s'il y a lieu)